

**COMMUNE DE PRESERVILLE**  
**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 20 JANVIER 2025 à 20 H 30**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Absents : 2 (dont 2 représentés)
Exclus : 0

**Date de la convocation : 14 Janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Janvier à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Evelyne PETIT, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- 1°) - Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 17 Décembre 2024,
- 2°) - Décisions prises par Mme le Maire par délégations,
- 3°) - Modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) : annulation de la modification simplifiée du P.L.U en cours,
- 4°) - Modification du P.L.U : Approbation d'une modification de droit commun,
- 5°) - Prestations « espaces verts »,
- 6°) - Point sur les différentes commissions et réunions,
- 7°) - Questions diverses.

**Etaient présents :**

M.M PELISSE, BARTHERE, BACOU, LABAUME, BOYER, CALAMOTE, DESSERRE, LAYNET, LUCCHETTI, LUX, PECHMEJA, SEBASTIAN RAMOS.

**Absents :** Mme Samantha PERRY PELISSIER qui a donné pouvoir à Mr Pierre LUX, Mr Gilbert SPIELMANN qui a donné pouvoir à Mr Martial CALAMOTE.

**Secrétaire de séance :** Mr Daniel PELISSE

La séance est ouverte à 20 H 41

\* \* \*

**DOSSIER N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL EN DATE DU 17 DECEMBRE 2024**

Ce procès-verbal est validé à l'unanimité.

**DOSSIER N° 2 : DECISIONS PRISES PAR Mme LE MAIRE PAR DELEGATIONS**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises par délégations ».

Madame PETIT donne toutes les explications utiles sur les différents devis validés.

OBJET	MONTANT TTC
<b>COMMUNE :</b>	
DIFOTEL : Produits d'entretien école	904.14 €
VOISINS VIGILANTS	1 200.00 €
MANUFACTURE DRAPEAUX	179.28 €
SILITEO : changement du standard + casque sans fil	460.80 €

**DOSSIER N° 3 + 4 – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) :**  
**ABANDON DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U EN COURS ET APPROBA-**  
**TION D'UNE MODIFICATION DE DROIT COMMUN**

Madame le Maire propose de traiter en même temps ces deux dossiers relatifs au P.L.U et demande à Messieurs BARTHERE et BOYER de quitter la séance car ils sont personnellement concernés dans ce projet.

\* \* \*

Elle donne la parole à Monsieur Daniel PELISSE qui rappelle dans un premier temps le contexte. La commune a engagé, fin 2023, une modification simplifiée de son P.L.U, tout particulièrement afin de revoir certains éléments de composition et de phasage de la vaste zone AU2 ouverte (découpée en sous-zones AU2a et AU2f), alors qu'un aménageur s'est positionné sur l'achat des terrains et sur des propositions de projet urbain.

Motivée par les échanges avec le porteur de projet et une proposition d'aménagement différente de ce que permet le P.L.U, la modification simplifiée du P.L.U avait également pour ambition :

- d'ajuster la consistance et la liste des emplacements réservés établis au profit de la commune, notamment ceux qui s'organisent avec l'urbanisation des zones AU2, ce qui conduira à supprimer ou réduire des emplacements réservés,
- de corriger très ponctuellement des erreurs de dispositions règlementaires applicables sur les zones.

Le projet de modification simplifiée a été étudié et mis au point en début d'année 2024 puis transmis pour avis aux personnes publiques associées. Les avis reçus se sont avérés en partie défavorables, notamment par la Préfecture et la Chambre de l'Agriculture, en particulier en raison du contexte nouveau lié à l'application de la loi Climat et Résilience et de la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette (Z.A.N) qu'elle contient. Ainsi, l'emprise totale de la zone AU2 excède nettement les possibilités de consommation foncière d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (E.N.A.F) à l'horizon 2031. Il est donc nécessaire de réfléchir à cette échéance sur une superficie foncière resserrée, impliquant de ne conserver en zone AU ouverte qu'une partie du secteur et de basculer en zone AU fermée l'autre partie.

Au vu de cette situation, une réunion a été organisée par les élus, en présence entre autres de représentants de la Préfecture et de l'ATD.

Il en est ressorti que l'évolution du P.L.U ne peut pas être accomplie au travers d'une procédure de modification simplifiée comme engagée, mais par une procédure de modification de droit commun.

Il convient donc, pour poursuivre les objectifs sur ces nouvelles bases, d'abandonner la procédure de modification simplifiée et d'engager une procédure de modification de droit commun.

Un nouveau marché sera à prévoir avec le prestataire d'études dans la mesure où cela va conduire à des compléments d'études et à de nouvelles réunions de travail. Néanmoins, le travail déjà accompli sera mis à profit pour minimiser le plus possible ces frais complémentaires.

Madame le Maire demande aux élus de réfléchir dans un premier temps sur la continuité du projet de modification du P.L.U et, si le dossier est maintenu, sous quelle forme ?

Une discussion s'ensuit entre les élus qui décident à l'unanimité d'abandonner la modification simplifiée du P.L.U en cours et approuvent à l'unanimité une modification de droit commun.

La « commission urbanisme » va donc se réunir rapidement pour ce dossier qui sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

*Messieurs BARTHERE et BOYER regagnent la réunion*

## **DOSSIER N° 5 - PRESTATION « ESPACES VERTS »**

Monsieur François LAYNET présente ce dossier.

Il indique qu'il est nécessaire de mandater un prestataire extérieur pour l'entretien annuel des haies et arbustes.

Il présente le devis de la société JARDINS DE L'AVENIR qui est d'ores et déjà intervenue pour la commune durant l'année 2024 : devis N° 250033 d'un montant de 9 504.00 € TTC (mêmes conditions tarifaires que pour l'année 2024).

Les élus valident ce devis à l'unanimité.

## **DOSSIER N° 5 - POINT SUR LES DIFFERENTES COMMISSIONS ET REUNIONS**

Madame le Maire demande aux représentants des différentes commissions et aux délégués de faire un compte rendu des réunions qui se sont tenues :

- **COMMISSION « ENVIRONNEMENT-ESPACES VERTS » :**  
Monsieur Damien LABAUME indique :
  - l'opération « collecte des sapins de Noël » a été très appréciée et utilisée par les Préservillois,
  - des chenilles processionnaires ont été signalées sur la commune, les élus vont intervenir dans les meilleurs délais.
- **COMMISSION « VIVRE A PRESERVILLE » :**
  - la programmation 2025 est en cours.
- **DIVERSES REUNIONS :**
  - Réunion Projet Educatif Territorial (P.E.D.T) de ce jour : Mme BACOU indique que deux dates sont à retenir :
  - FESTICO'LAUR le Dimanche 17 Mai 2025 à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS,
  - JEUN'S DAY le 14 Juin 2025 à SAINT-LEON.

## **QUESTIONS DIVERSES**

→ Madame Evelyne PETIT :

- A demandé l'abaissement de la vitesse réglementaire sur la RD31 près du lieudit « Maurens » : des comptages pour analyse du trafic ont été mis en place sur cette section,
- Attribution de compensation « Terres du Lauragais » : une somme de 32 000.00 € a été demandée pour les différents travaux de voirie prévus en 2025,
- INSEE : population 2025 = 783 habitants (situation 2022).

→ Monsieur Guy BARTHERE :

- La réception des travaux à la station d'épuration a été faite le 20 Décembre 2024 après la levée des réserves,
- Les décorations de Noël ont été retirées ce jour avec l'aide d'élus,
- Une réunion de la commission « aménagement-travaux-voirie-sécurité » va être programmée pour évaluer les différents travaux à prévoir sur les bâtiments communaux

→ *Monsieur François LAYNET* :

- Les fonctions de l'agent technique de la commune sont trop nombreuses pour être assumées par une seule personne. Il conviendrait d'envisager l'embauche d'un autre agent (temps complet ou mi-temps) ou de faire intervenir un prestataire extérieur pour l'entretien annuel des espaces verts (tonte, débroussaillage, rotofil...).

A cet effet, il présente le devis N° 230082 de la SARL JARDINS DE L'AVENIR d'un montant annuel de 35 040.00 € TTC. Les élus étudient ce dossier.

→ *Monsieur Marc DESSERRE* :

- Samedi 25 Janvier 2025 : goûter des aînés à la salle de la Fontaine organisé par « Chemins croisés »,

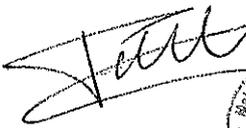
→ *Monsieur Daniel PELISSE* :

- va procéder au démoussage du terrain de tennis et boucher les nids de poule chemin de l'allemand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 H 27.

A Préserville, le

Evelyne PETIT  
Maire de Préserville



Daniel PELISSE  
Secrétaire de séance

